

**REGLEMENT**  
**DES CHAMPIONNATS DU TERRITOIRE « LORRAINE »**  
**Départements 54, 55, 57 & 88**  
**CSO CLUB ET PONEY 2023**

**Dimanche 21 mai 2023**

Le règlement du Championnat du Territoire « Lorraine » a pour référence le règlement des compétitions de la FFE 2023 (dispositions générales et spécifiques à chaque discipline) auquel s'ajoutent les points suivants:

### **Participation des cavaliers**

Ouvert à tous les cavaliers ayant une **licence de compétition 2023 avec certificat médical et autorisation parentale validés à la FFE.**

Seuls les cavaliers possédant une licence de compétition 2023 engagés par **un club des départements 54, 55, 57, 88** (*Inscription d'office au championnat*) **ou domiciliés dans l'un de ces départements (adresse figurant sur la licence)** (*Inscription au championnat auprès du jury avant l'épreuve ou par courriel*) **seront pris en compte pour le titre de Champion de Lorraine**

### **Engagements**

Engagements SIF par Internet.

**Pas d'engagement sur le terrain**

**Pas d'épreuve, de participation ou de classement Hors SIF**

### **Participation aux Championnats du territoire « Lorraine »**

Dans **chaque championnat**, **un cavalier** peut s'engager avec **plusieurs équidés**, mais il doit **IMPERATIVEMENT déclarer celui** avec lequel il court ce championnat **AVANT** le début de l'épreuve.

Déclarations au jury avant les épreuves ou

**de préférence par courriel (championnat.lorraine@gmail.com) avant le jeudi 18 mai, 18h.**

Un **même COUPLE** cavalier/équidé ne **peut participer qu'à un seul championnat** par discipline.

Par dérogation, un même couple peut participer à UN championnat individuel ET au championnat Club 3 par équipe.

**Les cavaliers engagés après un changement de monte ou un changement d'équidé ne participent pas au classement du Championnat.**

### **Remise des prix**

#### **▪ Epreuves**

Le nombre de classés est établi en fonction du nombre de partants dans l'épreuve (1 classé pour 4 partants)

Pour chaque épreuve, tous les concurrents classés sont appelés à la remise des prix (coupe, plaque, flot au 1er et plaque, flot pour les suivants)

#### **▪ Championnat**

Les 3 premiers de chaque Championnat sont appelés à la remise des prix (coupe, plaque, flot, cadeaux)

Ils se présentent à cheval/poney, accompagnés d'une personne pouvant tenir le cheval/poney.

Présence obligatoire des concurrents appelés à la remise des prix **en tenue complète d'équitation ou en tenue club.**

## **Identifications et vaccinations**

Les concurrents doivent être en mesure de présenter le livret signalétique attestant que l'équidé participant aux épreuves est à jour des vaccinations et pucé.

En cas de contrôle, le livret doit être présenté avant le début des épreuves. La non présentation du livret signalétique entraînera la non participation de l'équidé pour toutes les épreuves du concours

## **Conditions spécifiques**

Les cavaliers et le public sont tenus de respecter les limites de l'enceinte du concours.

**Le casque aux normes EN 1384 est OBLIGATOIRE pour tout cavalier à poney ou à cheval.**

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Le président du concours se réserve le droit de disqualifier tout concurrent qui ne respecterait pas ces conditions.

**Chaque Championnat se court sur une seule épreuve  
Le classement du Championnat correspond au classement de l'épreuve  
duquel sont retirés les couples non déclarés dans ce Championnat**

**Les concurrents éliminés ou ayant abandonné sur une épreuve  
ne peuvent plus participer au classement du Championnat**